# Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 7 mai 2016

L'an deux mille seize, le 7 mai à 14 h 00, les premiers membres de l'association dénommée « Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410) » se sont réunis 800 Boulevard du Général Sizaire, 80410 Cayeux-sur-Mer en assemblée générale constitutive, sur convocation de M. Jean-Luc Jakubowski.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Étaient présents :

- ✓ Mme Eulalie Steens ;
- ✓ M. Michel Royal ;
- ✓ M. Jean-Luc Jakubowski.

Étaient représentés :

- ✓ Toutes les personnes convoquées étant présentes, il n'y a donc pas de personne représentée.

Étaient absents :

- ✓ Toutes les personnes convoquées étant présentes, il n'y a donc pas de personne absente.

L'assemblée constitutive procède à la désignation de son bureau. M. Jean-Luc Jakubowski, qui a convoqué l'assemblée générale est désigné comme président de la séance. Mme Eulalie Steens, est désigné comme secrétaire de séance.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée constitutive et met à la disposition de ses membres :

- ✓ le projet de Statuts et de Règlement intérieur ;
- ✓ un exemplaire de la convocation à l'assemblée générale ;
- ✓ la feuille de présence certifiée exacte.

Après avoir fait présentation du projet d'association et du projet des Statuts et du Règlement intérieur de l'association, le président rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Statuts et du Règlement intérieur ;
2. Nomination des membres du premier Conseil d'Administration ;
3. Fixation du montant de la cotisation pour 2016 ;
4. Élaboration du programme d'activités ;
5. Mandats et pouvoir à donner ;
6. Modalités de convocation de la 1ère Assemblée Générale ;
7. Questions diverses.

Le président expose ensuite les raisons de la constitution de l'association et les principales caractéristiques du projet de statuts. Il donne la parole à tout membre de l'assemblée désirant la prendre. Après discussion et échanges de vue, et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## 1) Première résolution : « Adoption des statuts et du Règlement intérieur »

L'assemblée générale approuve le projet des Statuts et du Règlement intérieur qui lui a été soumis.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 2) Deuxième résolution : « Nomination des membres du premier Conseil d'Administration »

L'assemblée générale nomme en qualité de premiers membres du premier Conseil d'administration :

- ✓ Mme Eulalie Steens, ***( état civil et adresse masqués à la demande de l'intéressée )*** ;
- ✓ M. Michel Royal, né le 18/05/1957 à Denain (59220), de nationalité française, demeurant Résidence Mermoz Apt 108A 15 Av Marie-Amélie - 60500 CHANTILLY, technicien aéronautique ;
- ✓ M. Jean-Luc Jakubowski, né le 27/01/1952 à Beaumont-sur-Oise (95), de nationalité française, demeurant 23 rue Aurélien Cronnier - 60530 Le Mesnil-en-Thelle, retraité.

Ensuite, l'assemblée générale nomme :

- ✓ M. **Michel Royal** en qualité de **président** de l'association « Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410) » ;
- ✓ Mme **Eulalie Steens** en qualité de **secrétaire** ;
- ✓ M. **Jean-Luc Jakubowski** en qualité de **trésorier**.

Les membres susnommés déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et affirment n'être frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction d'empêcher l'exercice des dites fonctions.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 3) Troisième résolution : « Fixation du montant de la cotisation pour 2016 »

L'assemblée générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations ainsi qu'il suit : **15,00 € (quinze euros)**.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 4) Quatrième résolution : « Élaboration du programme d'activités »

L'assemblée générale décide de reporter ce sujet et de l'inscrire à l'ordre du jour la 1ère assemblée générale à laquelle seront convoqués tous les pré-adhérents à l'**Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410)**.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 5) Cinquième résolution : « Mandats et pouvoir à donner »

L'assemblée générale donne mandat à M. Michel Royal - qui pourra déléguer par écrit - pour agir au nom et pour le compte de l'association jusqu'à sa publication au journal officiel et notamment, de passer tous les actes et de prendre tous les engagements nécessaires entrant dans l'objet social, et plus précisément de :

- ✓ procéder à l'achat du nom de domaine « arsc80410.fr » et d'un hébergement du site internet de l'**Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410)** ;
- ✓ procéder à la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la MAAF couvrant les dirigeants, les membres et les risques inhérents aux activités de l'**Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410)** ;
- ✓ procéder à l'ouverture d'un compte en banque fonctionnant sous la signature séparée du président ou du trésorier, ce dernier ne pouvant agir qu'après accord écrit du président ;
- ✓ procéder aux formalités déclaratives constitutives de l'association « **Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410)** » à la Préfecture de la Somme et au Journal Officiel et, plus généralement, effectuer toutes formalités partout où besoin sera. Ces actes et engagements se retrouveront repris par l'association du seul fait de sa publication au journal officiel.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

## 6) Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convoquer dans les meilleurs délais la 1ère assemblée générale à laquelle seront invités à participer toutes les personnes ayant manifesté son intérêts pour l'**Amicale des Résidences Secondaires de Cayeux-sur-Mer (ARSC80410)** en ayant rempli et retourné un formulaire de pré-adhésion avant la date de convocation.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.***

Il n'y a pas de questions diverses. En conséquence, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Les présentes résolutions faites à Cayeux-sur-Mer le 7 mai 2016 pour valoir ce que de droit ont été certifiées conforme par le président et le secrétaire de séance sous signés de l'assemblée générale constitutive.

| Le président<br>de la présente AG constitutive | La secrétaire<br>de la présente AG constitutive |
|---|---|
| 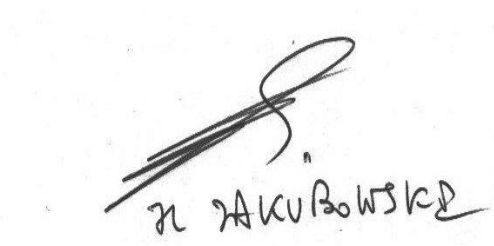 | |
| Jean-Luc Jakubowski | Eulalie Steens |